

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités tenue au Centre des congrès de Québec, les 29 septembre et 1^{er} octobre 2011.

RÉSOLUTION AGA-2011-10-01/08
Entente pour les services
de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT que le 11 février 2009, la MRC des Maskoutains et le ministre de la Sécurité publique ont signé une entente pour les services de la Sûreté du Québec, assurant la desserte de la totalité du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que cette entente est pour une période de dix ans à compter de sa signature et est renouvelable automatiquement par périodes successives de dix ans;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC, de façon unanime, souhaitait qu'un seul et même corps de police desserve tout le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que depuis 2002, l'aménagement des deux postes de police, la délimitation des territoires de patrouille (qui ne tiennent pas compte des limites municipales), la composition du comité de Sécurité publique, l'affectation des ressources policières (enquête, patrouille, administration, etc.), l'organisation de la police de proximité et l'ensemble du plan d'organisation des ressources policières sont toutes des actions qui ont été faites par la MRC et en fonction d'un service de police dédié à la MRC pour ses 17 municipalités;

CONSIDÉRANT que le 20 décembre 2010, la MRC des Maskoutains a reçu signification d'une requête pour jugement déclaratoire de la part de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, procédure qui remet en cause la légalité de l'entente intervenue entre la MRC et le ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que, advenant un jugement défavorable, les répercussions seraient très contraignantes pour la MRC et pour l'ensemble de ses 17 municipalités, compte tenu des objectifs et des efforts déployés par la MRC depuis 2002;

CONSIDÉRANT que d'autres MRC et municipalités sont touchées par les mêmes procédures judiciaires;

Il est proposé par : **M. Yvon Pesant, Saint-Marcel-de-Richelieu**
Appuyé par : **Mme Raymonde Plamondon, Saint-Valérien-de-Milton**

DE DEMANDER au ministre de la Sécurité publique de prendre les mesures législatives appropriées de manière à ce que l'entente signée le 11 février 2009 entre la MRC des Maskoutains et le ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec soit préservée, afin qu'un seul et même corps de police puisse continuer à desservir tout le territoire de la MRC des Maskoutains, et ce, pour le bénéfice non seulement de la MRC des Maskoutains, mais également pour les autres MRC qui se trouvent dans une situation similaire.

Adoptée à l'unanimité

Copie de la résolution AGA-2011-10-01/08, telle qu'adoptée par l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités.



ANN BOURGET
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière de la corporation

6 octobre 2011
Date